France Assos Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

Rapport de gestion

concernant les opérations de l'exercice clos au 31/12/2020

France Assos Santé
La voix des usagers
Auvergne-Rhône-Alpes

France Assos Santé
La voix des usagers
Auvergne-Rhône-Alpes

Budget 2020 : un exercice marqué par la Covid 19

« Logiquement, la crise sanitaire a également eu un impact sur l'exercice budgétaire 2020. Malgré la recherche de nouvelles voies pour exercer nos missions, la contraction de l'activité (annulation de formations, RU-nions, événements…) et le chômage partiel liés à la COVID 19 expliquent une (bonne) partie du net recul constaté : - 25% par rapport à 2019 (588K€ contre 787K€). Les financeurs régionaux (Agence régionale de santé et Conseil régional) se sont de fait montré plus « prudents » au regard des hypothèses de notre budget prévisionnel.

Pour autant, le contexte sanitaire n'explique pas à lui seul cette situation. La fin du service AUPRES au 31 décembre 2019, ainsi que celle du projet « RU Cap'2019 », financé par l'ARS, ont de fait provoqué le départ de trois salariés. La réduction des effectifs s'est encore accentuée avec le départ – non remplacé – de la chargée de mission formation et soutien au réseau en début d'année. Logiquement, la masse salariale est donc le poste le plus impacté (- 133K€).

A noter néanmoins, la réévaluation, en fin d'année, de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financements (CPOF) passée avec l'Agence régionale de santé autour de nouveau projets, co-financés en partie par le Conseil régional. Malgré sa virulence et son caractère inédit, la crise sanitaire n'a pas donc affecté la dynamique de projets et de partenaires propre à notre délégation… au moment où il est plus important que jamais que les usagers du système de santé soient entendus. »

Jeanine LESAGE, Trésorière

A noter que les comptes de l'URAASS ARA ne forment qu'une sous-partie des comptes de l'UNAASS, seule entité juridique constituée, qui font l'objet d'un vote par l'Assemblée générale de l'association nationale.

COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat 2020 se compose ainsi :

- **231 771€** de **produits**, dont 218 788€ de produits d'exploitation et 12 983€ de produits exceptionnels (- 45% par rapport à l'exercice 2019)
- **356 486€** de « déficit » qui constitue en réalité la **dotation du FNDS** (Fonds national pour la démocratie sanitaire) affectée à la délégation Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la convention nationale passée par l'UNAASS avec le ministère des Solidarités et de la santé et la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAM-TS). Ce montant reste quasi inchangé au regard de l'exercice précédent (- 1,5% par rapport à 2019)
- **588 257€** de **charges**, la totalité étant constituée de charges d'exploitation

Une délégation ne peut présenter un résultat négatif ou positif et se situe nécessairement **à l'équilibre**. Au plan national, **l'UNAASS présente un excédent de l'exercice 2020 de XXX €**, constitué principalement des cotisations des associations et du résultat financier, sur un **exercice total de XXX€** (contre 8 225 306 en 2019 – soit +/- X % -, et 7 467 741 € en 2018).

France Assos Santé
La voix des usagers
Auvergne-Rhône-Alpes

LES CHIFFRES CLES DU COMPTE DE RESULTAT 2020

Un budget réalisé **en nette diminution** (- 25%) en comparaison avec l'exercice 2019 (787 K€)

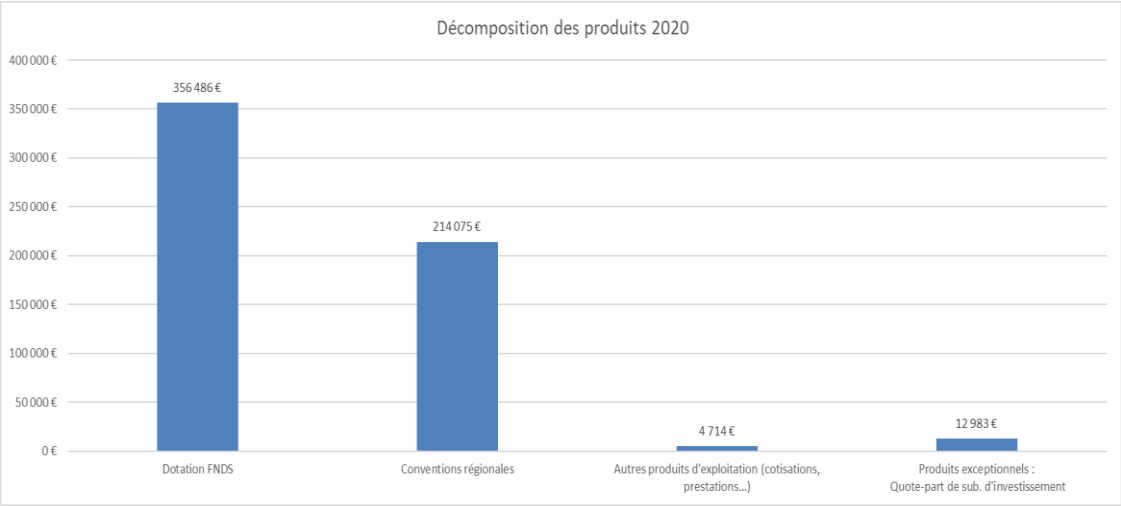

*Les subventions publiques représentent **99% des financements** de l'URAASS ARA.*

*La dotation du **FNDS** représente **61%** et les **conventions régionales 39%** de la totalité de ses produits.*

*L'ensemble des dépenses de personnel (charges et taxes) représentent **71 % du total des charges**.*

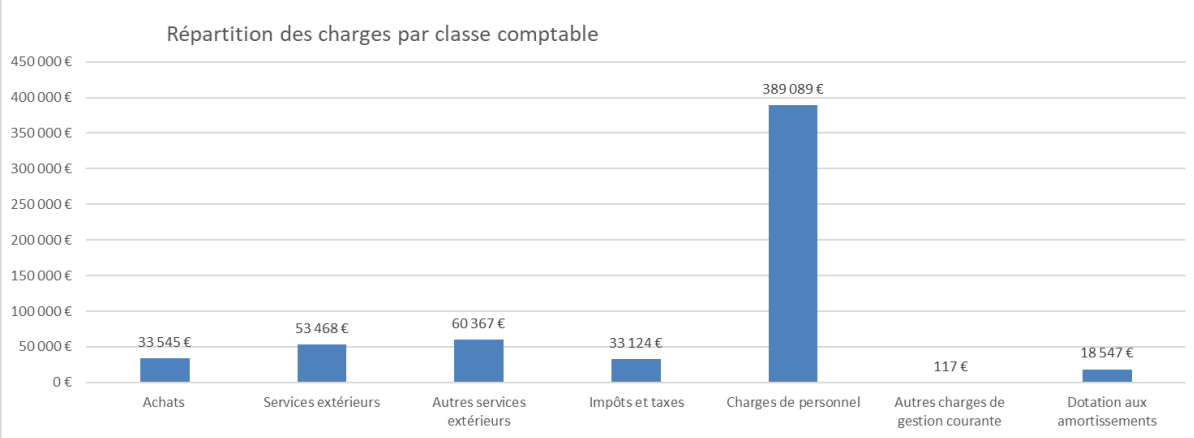

***Effectifs** : en moyenne, la délégation Auvergne-Rhône-Alpes a disposé de **10,17 ETP** en 2020, dont 4,1 financés par les conventions régionales.*

RESULTAT D'EXPLOITATION :

Produits d'exploitation et dotation du FNDS, 588 257€

Subventions d'exploitation, 214 075 € et 356 486 €

Les ***subventions régionales*** s'élèvent formellement à 214 075€. La répartition des subventions entre les conventions régionales se décompose de la façon suivante :

Agence régionale de santé

- Conventions FIR Démocratie sanitaire 2018, pour un total de 14 714 € : il s'agit du report, sur l'exercice 2020, du solde d'une subvention de 127 000€ initialement attribuée pour l'exercice 2019 dans le cadre de l'appel à projets (AAP) FIR DS 2018 pour les actions suivantes : Trajectoires, Accompagnement au projet des usagers, Plaintes et réclamations, Médiations hospitalières et Sensibilisation à la RU. Moyennant un léger complément du FNDS (1 008€), le report sur l'exercice 2020 a permis de financer l'impression et la diffusion des livrables « Trajectoires » et « Plaintes et réclamations » (12 018€) et de finaliser le livrable « sensibilisation à la RU » (3 704€).

- Convention pluriannuelle Tandem-APESO (X-Ailes) : expérimentation sur 2017-2022 d'un service d'accompagnement vers l'autonomie en santé des personnes en situation de surpoids et d'obésité. Affectation en 2020 : 107 528€. Un montant en baisse sensible au regard de l'exercice 2019 (118 452€, - 9%), principalement en lien avec une baisse de la masse salariale (- 13% : chômage partiel & arrêt maladie) et une chute des déplacements (- 66% par rapport à 2019). Cette convention a été signée dans la cadre de l'appel à projets national « article 92 ».

- Convention pluriannuelle 2019-2021 : cette convention, complétée par un avenant pour l'exercice 2020, vient financer la mise en œuvre de 4 actions pour un total de 54 301€ : l'animation du groupe de travail « Expression directe des personnes en situation de précarité » (11 931€) qui travaille sur le suivi et l'évaluation du Programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS) et l'animation du réseau des personnes qualifiées sur la région (22 281€) ; la participation à la construction d'une formation des RU sur la santé mentale (4 469€) et le lancement du projet partenarial « Ateliers citoyens – santé des jeunes » (ou « Défi citoyen » / 12 623€).

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes :

- Programme d'action 2018 (solde de 3 748€) et Programme d'action 2019 (solde de 1 782€) : ces soldes correspondent aux montants des conventions citées qui n'ont finalement pas été consommés. Ils sont formellement passés en produits pour être compensés par des dépenses prises en charges par le FNDS.

- Programme d'action 2020 : cette convention d'un montant de 32 000€ a permis de co-financer la poursuite du programme « Acteur de ta santé ! » qui rassemble les actions de sensibilisation des jeunes (16-25 ans) aux droits en santé. Ce programme, dont les dépenses s'élèvent à 40 470€, était co-financé par le FNDS à hauteur de 8 470€.

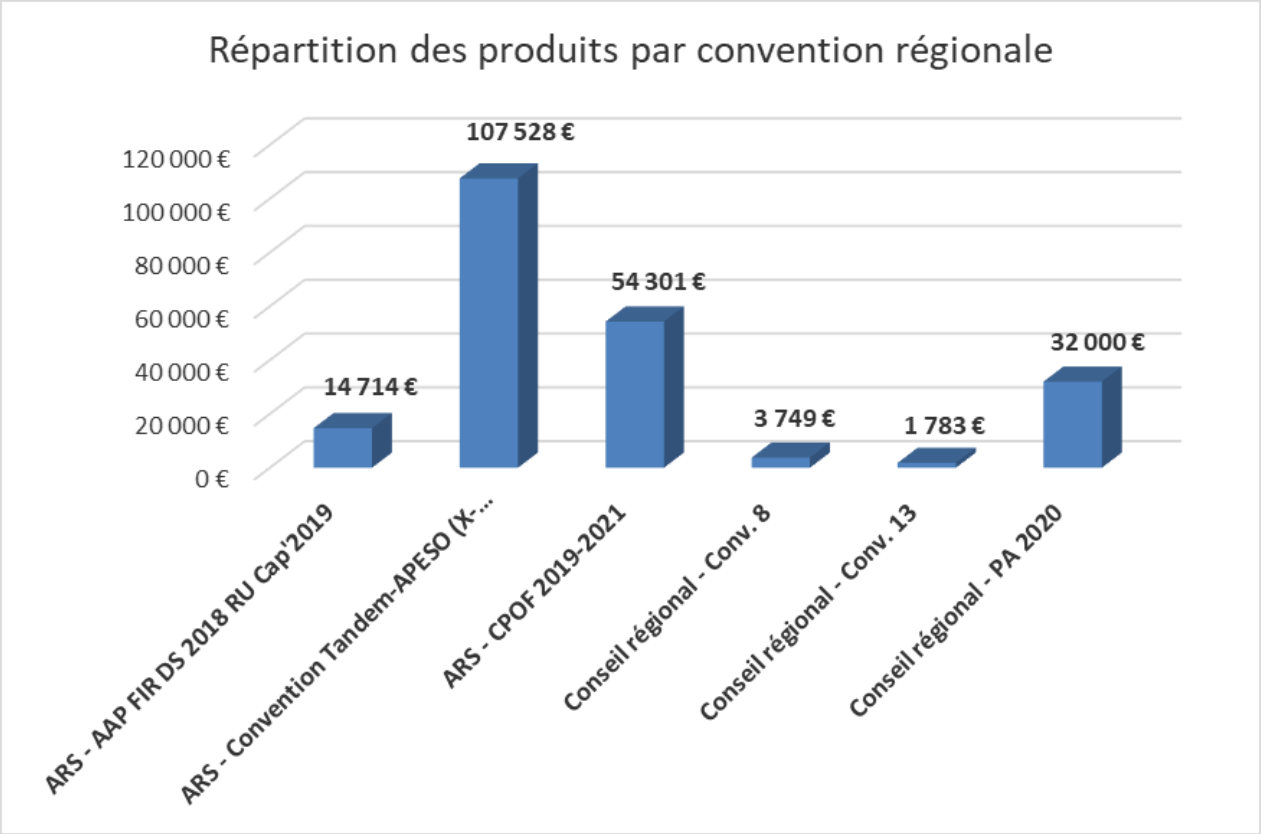

La ***convention nationale FNDS***

La dotation affectée à France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes s'élève à 356 486€ pour l'année 2020. Ce montant, qui apparait formellement comme un « déficit » dans la plaquette annuelle des comptes de la délégation visée par le Commissaire aux comptes, couvre l'ensemble des activités de la délégation liées à la mise en œuvre des 5 programmes couverts par la convention nationale :

- Programme 1 : Informer les usagers, RU et acteurs associatifs
- Programme 2 : Former les RU et bénévoles associatifs
- Programme 3 : Expression des attentes et plaidoyer
- Programme 4 : Animer le réseau des RU et associations agréées
- Programme 5 : Représenter les usagers du système de santé

La convention nationale couvre également la quote-part des « frais généraux » imputables à la mise en œuvre de ces 5 programmes (pour un montant total de 172 974€).

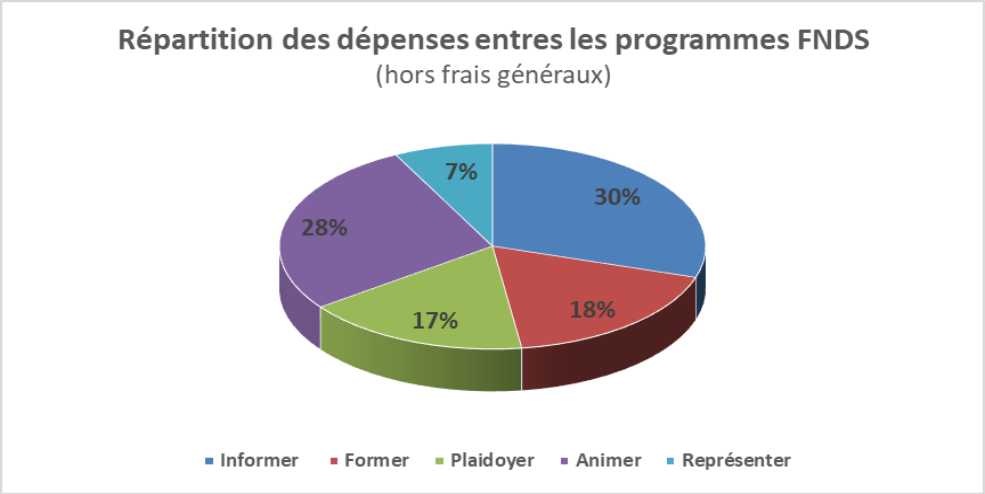

A noter : la part du budget dédié au « plaidoyer » qui fait jeu égal avec la formation, autant du fait de la baisse importante de l'activité formation que du développement du plaidoyer, en lien avec la crise sanitaire (création de l'Observatoire régional d'alerte et d'information des usagers). L'information et l'animation, déterminantes pendant une telle période, ont maintenu leur niveau important d'activité et de dépenses.

Cotisations : 4 655€ (soit 133 adhérents)

Autres produits et transferts de charges : 58,7 €

Charges d'exploitation, 588 257€

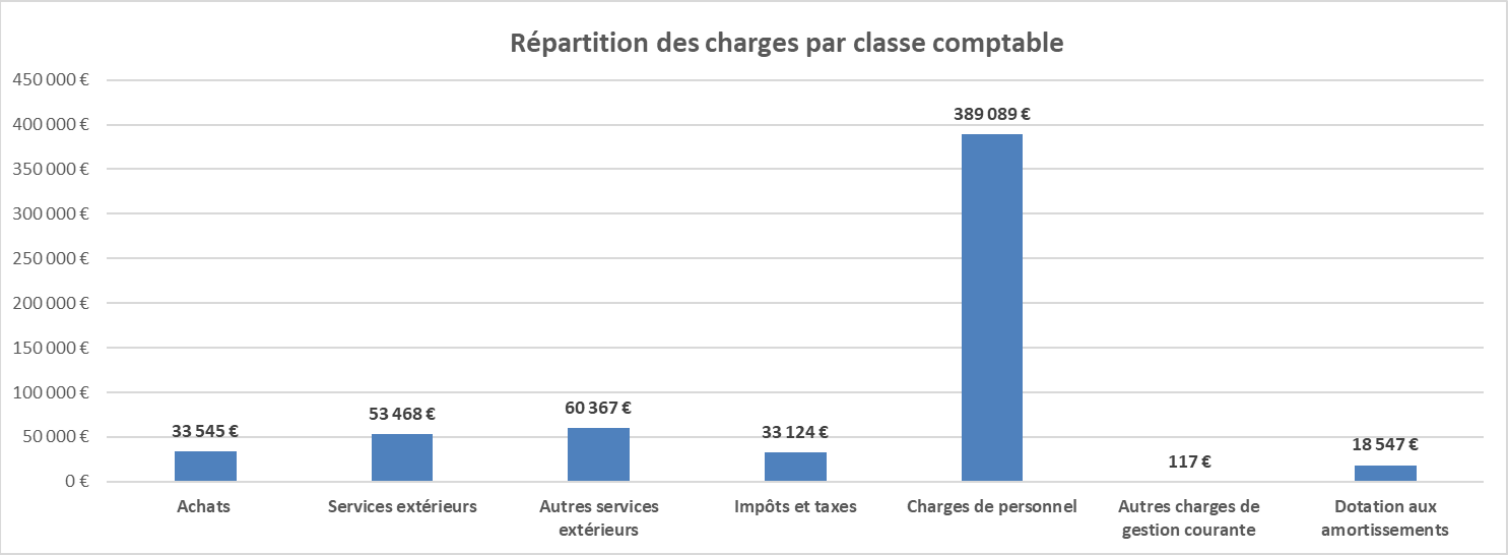

Si les charges ont globalement diminué de 25% en valeur au regard de l'exercice 2020, leur **répartition** en % entre les différentes catégories des comptes de charges a moins sensiblement évolué :

Catégorie	% des charges en 2019	% des charges en 2020
Achats	3,2%	5,7%
Services extérieurs	7,8%	9,1%
Autres services extérieurs	13%	10,3%
Impôts et taxes	5,4%	5,6%
Charges de personnel	66,2%	66,1%
Autres charges de gestion courante	0,1%	0%
Dotation aux amortissements	4,3%	3,2%

Achats, 33 545€

Le niveau des achats est en progression sensible comparativement à l'exercice précédent (25 382€, + 32%) principalement du fait du développement du distanciel (conférence débat en webinaire, relance de Take Care, achats de matériel informatique et petit matériel) et de l'augmentation du recours aux prestations sur les projets financés sur conventions spécifiques (X-Ailes, Acteur de ta santé !, Ateliers citoyens). La baisse des dépenses de fournitures de bureau (- 2,7K€) a été compensée par l'achat de fournitures « Covid » (masques, gel… / + 2,6K€).

Services extérieurs, 53 468€

Ce poste est pour le coup en léger recul en valeur (- 13,5%) au regard de l'exercice précédent. En cause : aucune location de salle sur l'exercice 2020, de moindres frais d'entretiens des locaux et la quasi impossibilité d'organiser des colloques & séminaires.

Autres services extérieurs, 60 367€

Sur ces postes, la réduction des dépenses est très nette : - 41% par rapport à 2019. Elle s'explique principalement par la chute des frais de mission (déplacements, repas, hôtels : - 45,8K€), accentuée par la baisse de dépenses d'impressions et de communication (- 4,8K€). Elle n'est ensuite que faiblement compensée par l'augmentation des honoraires du cabinet d'expert-comptable (mandaté pour construire les outils de pilotage budgétaire de la délégation, + 7K€) et la mise à jour de Take Care (+ 2K€).

Impôts et taxes, 33 124€

Ce poste est en net recul au regard de l'année 2019 (42 724€, - 22,5%). Cela s'explique principalement par la baisse du montant des taxes liées aux salariés et à la masse salariale (taxe sur les salaires, formation continue, effort de construction, soit près de 8K€ en moins). Le montant de la taxe foncière a également diminué (- 1,7K€) du fait d'une affectation anormalement élevée sur l'exercice 2019.

Charges de personnel, 389 089€

Constantes en % du budget total (71%), les charges de personnel reculent de 25% en valeur, en comparaison à 2019, principalement du fait :

- De 4 départs de salariés fin 2019 - début 2020 : trois d'entre eux sont liés à la fin de financements spécifiques qui ont provoqué la fermeture du service AUPRES (départ de la Référente parcours de santé et de l'écoutante) et la fin de mission d'une chargée d'études. Le 4e est consécutif à la démission de la chargée de mission formation et soutien au réseau. Sur ces 4 salariés, 2 étaient en CDD et 2 autres en CDI : ces derniers n'ont pas fait l'objet de remplacement. Si l'effectif était de 13,9 ETP au 31/12/2019, il est revenu à 10,17 ETP sur l'année 2020.

- Des arrêts de travail liés à la mise en chômage partiel, en lien avec la crise sanitaire, et à plusieurs arrêts maladie.

Au 31 décembre 2020, l'équipe régionale comptait 11 postes, dont 6 basés au siège régional (Lyon) et 5 sur les 4 antennes territoriales (2 à Clermont-Ferrand, 1 à Chambéry, 1 à Livron-sur-Drôme et 1 à Roanne).

Autres charges de gestion courante, 117€

Dotation aux amortissements, 18 547€

Ce poste est en net retrait (- 45%) s'explique principalement par la fin de la période d'amortissement comptable du Serious game Take Care (- 13,2K€) et de celles des supports réalisés pour le MOOC « Droits des usagers en santé » (- 2,85K€). Les charges restent néanmoins principalement constituées par l'amortissement de « Take Care », la réédition en 5 exemplaires de l'exposition itinérante « Un nouveau regard sur vos droits s'impose ! », l'achat de matériel informatique et les travaux d'aménagement et les investissements en équipement liés au déménagement de la structure, rue de Créqui, en février 2016.

RESULTAT EXCEPTIONNEL :

Quote-part de subvention d'investissement, 12 983€

Seuls 70% (contre 87% en 2019) des amortissements restent couverts par la quote-part de subvention d'investissement liées à des conventions régionales. Il en est ainsi du Serious game « Take Care » (8,2K€ issues de conventions avec le Conseil régional et l'ARS), du renouvellement de l'exposition itinérante (3 ,2K€ couverts par une convention du Conseil régional) et de celui des travaux d'aménagement et d'équipement des locaux de la rue de Créqui (Convention Pascaline).

La délégation Auvergne-Rhône-Alpes au sein de l'UNAASS – Chiffres clés

	Délégation ARA	**Ensemble des Délégations régionales**	**Ensemble de l'UNAASS (délégations + siège)**
Effectifs au 31/12/2019	13,6 ETP	57,3 ETP	85,2 ETP
Total des charges 2019	787 332 €	3 857 102 €	8 146 229 €